



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Coronavirus (COVID-19)

Mesures de prévention du coronavirus (COVID-19) pour la protection des plus vulnérables

Limitation des rassemblements privés ou familiaux

Lutter contre la propagation du virus et la propagation des chaînes de transmission, c'est se protéger et protéger les autres.

Les rassemblements privés ou familiaux sont de la responsabilité individuelle de chacun. Toutefois ces rassemblements sont des vecteurs majeurs du virus.

Pour limiter les contacts, il est fortement recommandé de privilégier une jauge maximale de 10 personnes en respectant les mesures barrières :

- distanciation physique,
- lavage de mains,
- port du masque pour protéger les plus fragiles.

Exemple : Il est recommandé de reporter les festivités liées aux mariages

Activation des registres communaux d'identification des personnes vulnérables

Identifier et favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou de toute personne fragilisée ou isolée.